



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 25-2026

**Etude concernant les travaux de reconstruction
et agrandissement du terrain de sport en gazon
naturel du Grand-Pré (rugby) à Blonay, pour un
montant total de CHF 110'000.-**

Date proposée pour la Commission des finances

Lundi 01.06.2026 – 19h30

Maison de commune, salle de conférences 2^e étage

Blonay, le 22 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de financement concernant une étude pour la reconstruction et l'agrandissement du terrain de sport en gazon naturel du Grand-Pré à Blonay.

L'objectif est qu'il puisse être utilisé pour les manifestations communales et associatives tout en le rendant conforme pour la pratique du rugby.

2. Historique

Le terrain de sport communal du Grand-Pré, qui sert entre autres de terrain de rugby, s'inscrit dans un ensemble d'infrastructures destinées en priorité :

- aux écoles de la commune (éducation physique et journées sportives)
- aux clubs locaux et régionaux (rugby, football, autres sports de plein air)
- à des manifestations ponctuelles (Désalpe, réceptions communales, événements associatifs)

On ne parle pas d'un « terrain de rugby » conçu dès l'origine pour le rugby à Blonay, mais plutôt d'un terrain de sport communal utilisé de manière polyvalente (football, athlétisme scolaire, jeux, rugby, etc.). Il a été utilisé de plus en plus pour le rugby au fur et à mesure que ce sport a pris de l'importance en Suisse romande et faute de trouver un accueil sur d'autres territoires communaux de la Riviera.

Le « Riviera Rugby Club » existe depuis 2010 et est bien implanté dans notre communauté. Il compte plus de 150 juniors et 220 membres actifs. Il s'agit de la plus grande école de rugby du pays au niveau du nombre de jeunes formés.

Une tradition de rugby existe dans la région depuis longtemps. Il y avait un Riviera Rugby Club dans les années 1970, mais qui a fini par s'arrêter en raison d'un manque de terrain à domicile. Plus tôt encore, dans les années 1930, Vevey était l'une des équipes fondatrices de la toute première ligue suisse.

Le terrain de Blonay est utilisé par le club régional Riviera Rugby Club qui a son siège à Blonay depuis 2010. Dans la pratique, ce type de terrain peut servir :

- de lieu d'entraînement pour des équipes juniors (M6 à M19), vétérans ou seniors,
- de terrain de match pour des rencontres de ligue inférieure, des tournois juniors ou des journées de championnat rassemblant plusieurs équipes,
- de site de stages ou de camps d'entraînement estivaux.

Les entraînements à l'extérieur ont lieu d'avril à octobre sur le terrain du Grand-Pré, tous les jours de la semaine en soirée, sauf les lundis et les vendredis, ainsi que les samedis en matinée. De novembre à mars, faute de place dans les salles communales, les entraînements se déroulent au gymnase de l'école Haut-Lac à St-Légier-La Chiésaz.

Cette école de formation au rugby est l'une des seules dans la région avec l'Ovalie Chablaisienne à Monthey, mais elle n'arrive malheureusement pas à conserver ses meilleurs jeunes qui souhaitent faire de la compétition dans des ligues supérieures, les dimensions actuelles du terrain du Grand-Pré n'étant pas aux normes pour pouvoir jouer à un plus haut niveau.

3. Contexte

Le terrain du Grand-Pré est propriété de la Commune de Blonay - Saint-Légier, entretenu par le Service des espaces publics et géré par l'Administration générale au niveau des réservations.

Il est mis à disposition via des demandes officielles des clubs et des plannings fixés annuellement (écoles, associations, clubs sportifs).

Après la fusion en 2022, la Municipalité de Blonay – Saint-Légier s'était engagée à mettre ce terrain aux normes de la Fédération Suisse de Rugby. Parmi ces normes, nous retrouvons des impératifs selon les niveaux de compétition : longueur totale, largeur, poteaux et type de surface (dont un terrain bien drainé, sans obstacles dangereux à proximité immédiate).

4. Présentation du projet

L'enquête publique (n° CAMAC 234419) a eu lieu du 19 mars 2025 au 17 avril 2025 sous le titre « Agrandissement du terrain de rugby » - Parcelle 4587.

Le permis de construire a été délivré le 2 septembre 2025, après réponse à une observation et une levée d'opposition. Ce dernier est désormais exécutoire, aucun recours n'ayant été déposé.

Le Service de l'urbanisme a demandé des estimations pour les travaux à une entreprise spécialisée dans les terrains de sport. Deux offres sont arrivées en février 2026 et une troisième le 6 mai 2026. Face à ces choix, la Municipalité a fait appel à un spécialiste indépendant et reconnu du milieu de la construction des terrains de sport, pour analyser les trois offres et lui apporter ses conseils.

Après analyse, il s'avère que le terrain dans son ensemble demande une réfection et qu'il ne s'agit pas seulement de l'agrandissement nécessaire à la pratique du rugby. En effet, tout le système de drainage doit absolument être refait faute de ne plus pouvoir utiliser du tout le terrain.

Il y a ainsi trois estimations rentrées pour la reconstruction et l'agrandissement du terrain du Grand-Pré (il faut envisager une variation de plus ou moins 20 % des prix) par rapport aux données suivantes :

Surface / dimensions	Surface de jeu 97 x 60	5'820 m ²
Surface de jeux + surface de sécurité	103 x 66	6'798 m ²
Type de support	terrain de football en gazon naturel	

Travaux : démontage des installations existantes et reconstruction complète d'un terrain naturel comprenant également l'arrosage, l'éclairage, le drainage, les clôtures et les engins de sport.

- 1) Variante avec système hybride, estimée à environ CHF 1'880'000.- (datée du 9 février 2026).
- 2) Variante substrat drainant et terre du site amendée, estimée à environ CHF 1'300'000.- (datée du 17 décembre 2025).
- 3) Variante drainage standard et terre du site amendée, estimée à environ CHF 1'022'000.- (datée du 6 mai 2026). Il s'agit d'une offre différente avec des subtilités de réalisation technique.

Face à la complexité des choix à faire et à la spécificité du dossier, la Municipalité souhaite se faire accompagner par un spécialiste indépendant pour la conseiller et organiser les appels d'offres, en vue de préparer un préavis pour la réfection et l'agrandissement du terrain du Grand-Pré, adapté à la pratique du rugby.

Une demande de subvention, incluant le coût de cette étude, sera déposée auprès de la CIEHL et du Fonds du sport.

5. Aspects financiers

Coût des travaux

Offre rentrée	CHF	97'500.00
Divers et imprévus	CHF	<u>12'500.00</u>
Total	CHF	110'000.00

Amortissement

Selon le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) l'amortissement est fixé à 10 ans dès le premier franc dépensé.

Dans tous les cas, un crédit d'études doit impérativement être amorti si le projet concerné est abandonné.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements pour CHF 235'000.- en 2027 et CHF 565'000.- en 2028 soit au total CHF 800'000.-.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	76'320'000.00
Dettes à court terme	CHF	<u>0.00</u>
Total à la date du présent préavis	CHF	76'320'000.00

Endettement total au 19.05.2026 CHF 81'173'965.26 (rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels

Amortissement annuel (10 ans)	CHF	11'000.00
-------------------------------	-----	-----------

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre le projet d'étude pour la réfection et l'agrandissement du terrain de sport du Grand-Pré ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 110'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J-M. Guex

Délégation municipale : M. Alain Bovay et Mme Laura Ferilli